## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME DANIELE BRUNET

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Février 2020

**OBJET**: Convention de partenariat avec l'association France bénévolat.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer à l'association "France bénévolat" un financement d'un montant de 7 500 € pour sa contribution au développement du dispositif "Provence bénévolat" à destination des bénéficiaires du RSA;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport.

Cette dépense d'un montant total de 7 500 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées